

Démarches à suivre pour déclarer un sinistre automobile

ÉTAPE 1

Penser à la sécurité des passagers

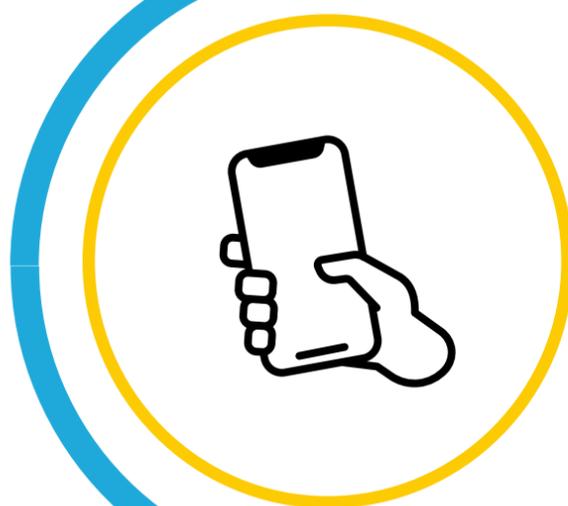
Assurez-vous d'avoir garé votre véhicule hors du danger et veuillez à porter un gilet jaune, et installer le triangle de signalisation.



ÉTAPE 2

Prendre des photos de l'accident

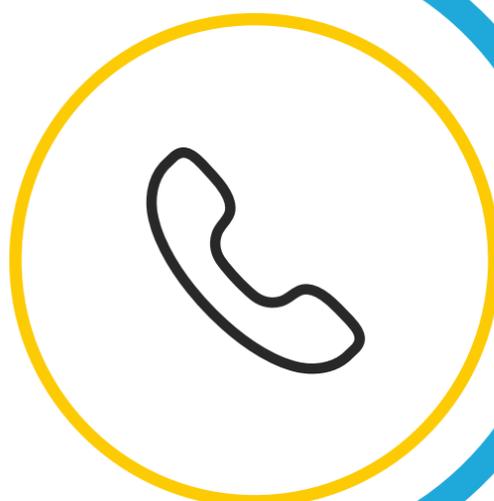
Prenez des photos des dégâts causés sur la scène de l'accident : véhicules, traces sur la route...



ÉTAPE 3

Contacteur l'assistance pour remorquer le véhicule

Appelez l'assistance de votre assurance, disponible 24h/24. Elle enverra un dépanneur qui vous prendra en charge. Si vous êtes sociétaire MFA : 09-69-32-82-25 (numéro assistance)



ÉTAPE 4

Contacteur les secours

En cas de blessure, contacter les secours en premier lieu pour une rapide prise en charge des blessés.



ÉTAPE 5

Remplir le constat amiable

Remplissez le constat amiable et si cela implique un autre conducteur, il faudra signer le constat avec lui.

